

Roanne le 11 octobre 2006

«Je donne carte blanche à M. Guillet» dixit le PDG en visite à Roanne !

Au CCE du 27 septembre, la PDG avait annoncé qu'il souhaitait aller sur le terrain pour se rendre compte de l'évolution de la situation industrielle. Dès lundi, apprenant qu'il venait à Roanne aujourd'hui, la CFDT a demandé à le rencontrer. Ce jour, M. Vigneron a reçu les organisations syndicales pendant plus d'une heure et la CFDT a tenu à aborder avec lui les problèmes soulevés par les salariés du centre. Emploi : remplacement des départs et embauche des intérimaires, production : BV et Leclerc (DEA), avenir de UD, réception et du magasin, avenir du BE pour lequel la CFDT a fait cinq propositions concrètes (cf. tract du 11/10) et activités sociales et culturelles (maintien des activités). Tour à tour, les organisations syndicales ont fait part des inquiétudes actuelles des salariés, après quoi, le PDG a donné quelques éléments de réponse.

Les réponses du PDG !

Boîte de vitesses ENC200 :

Début septembre, la CFDT interpellait le Ministre de la Défense sur l'appel d'offre européen lancé pour la fourniture de BV ENC200 estimant que la France n'avait pas à ouvrir son marché dès lors que les pays européens n'en faisaient pas de même. Sur ce point, le PDG explique «nous avons été pris de court par cette dérégulation du marché et il nous faut nous battre sur ce produit... C'est le client qui a décidé de cet appel d'offre et l'on est contraint de s'incliner !». Dit autrement, cette mise en concurrence risque de modifier la méthode, jusque là retenue, pour réaliser ces boîtes de vitesses en interne. Elle risque surtout d'aiguiser l'appétit d'APPRES, pour prendre ce marché, bien que cette société ne dispose pas du banc d'essai (que la DCMAT pourrait lui assurer). La réponse à l'appel d'offre de ces BV est prévue pour février 2007 et, après un dépouillement des offres, la notification sera prononcée en mai/juin de cette même année. Après le plan de restructuration drastique que nous venons de vivre, provoquant la disparition de la quasi totalité de la production, la CFDT refuse toute nouvelle réduction d'un périmètre d'activité (et des emplois associés) et a demandé à la Direction de se «bouger» pour obtenir ce marché ! A noter que la machine P100P sera transférée en MCO BV, conformément aux engagements de la Direction locale de l'époque.

Activités DTS et DSC :

S'appuyant sur le travail réalisé par ses adhérents, la CFDT a formulé plusieurs propositions dont celle d'augmenter les effectifs, en commençant par le remplacement des compétences qui vont partir dans les mois qui viennent (ESCAT, départs en retraite, etc...) de manière à reconquérir des compétences et donner les moyens à ces services de fonctionner. Si le PDG partage la nécessité d'être attentif aux départs futurs, il reste néanmoins très prudent sur le recours aux embauches estimant qu'il fallait maintenant réguler les embauches avec le plan de charge 2007. Il parle même de constituer partout des sécurités d'ajustement qui permettront d'éviter, en cas de coup dur à l'avenir, de refaire des plans sociaux. **En fait, le PDG veut maintenant circonscrire un noyau d'effectifs minimum et trouver la souplesse nécessaire avec de l'intérim, c'est à dire de l'emploi précaire.** Répondant à la CFDT qui demande d'examiner les compétences secteur par secteur, en particulier celles qui sont rares et sensibles, **il a donné carte blanche au directeur du centre pour engager, au travers de la commission formation, la discussion avec les organisations syndicales sur la GPPEC.** Grâce à cet outil qui, pendant la durée du plan, a été négligé, il y aura sans doute possibilité d'engager un débat de fond sur les compétences et les formations à mettre en oeuvre pour mieux répondre à nos besoins et réorienter si nécessaire quelques salariés. Quant à la reconquête du coeur de métier 3D, c'est M. Baillet qui estime que le débat est clos et qu'il a

décidé d'en confier une partie à des sociétés extérieures. **Autant la CFDT peut comprendre qu'en période de plan social, il ait du recourir à des prestataires externes du fait des nombreux départs, autant elle n'admet pas que ce sujet soit tabou et qu'il le balaie d'un revers de main !** Exiger des projeteurs dans un bureau d'études est-il à ce point incohérent ? Faudra-t-il attendre de constater les dégâts d'une telle politique pour réagir : la question reste d'actualité ! En revanche, le PDG s'est dit très soucieux du maintien des compétences liées aux matériels anciens et a donné, là aussi, carte blanche à M. Guillet.

Activité UD et quai de réception :

«N'êtes-vous pas en train de réengager une externalisation du service UD ?» a demandé la CFDT, qui estime par ailleurs que c'est une utopie de croire que l'on va tout réimplanter dans la partie du bâtiment Leclerc dédiée à cet effet. **«NON, je n'externalise pas !»** a répondu le PDG, mais je souhaite réaliser des économies de chauffage et une étude est en cours pour connaître très précisément les surfaces nécessaires à cette activité. Il n'exclut pas, comme cela est en cours sur le centre de Toulouse, de sous traiter, c'est à dire de recourir à un logisticien pour lui louer des surfaces. Pour 2007, le bâtiment UD est conservé, mais au delà... Il n'y a rien de moins sûr. La CFDT a demandé à ce qu'il soit intégré dans la zone ERR et qu'avant de louer à d'autres des mètres carrés qui ne seront sans doute pas donnés et que tout soit mis en oeuvre en interne pour conserver quelques surfaces dont nous pourrions avoir besoin à l'avenir ! Là encore, carte blanche a été donnée à M. Guillet pour mener l'analyse des surfaces nécessaires et prendre les décisions futures.

Activités sociales et culturelles :

La récente vente au Grand Roanne de terrains et bâtiments de Giat Industries sur lesquels les salariés de l'entreprise exercent des activités sportives et culturelles a conduit la commission sport du CE, présidée par A. Golliard, à élaborer un document traitant de l'avenir de ces activités à court, moyen et long terme. Cette commission propose que le PDG respecte les engagements contenus dans l'accord d'UES (respect des engagements de l'accord de 1993 reconduit jusqu'en 2010) qui prévoit le maintien des activités actuelles. **Cela suppose que le nouveau propriétaire des lieux soit informé de cet engagement et que la Direction négocie avec lui les termes de l'accord qui le permettent.** Le PDG a bien affirmé que cet accord serait respecté, mais la CFDT veut connaître plus précisément le

compte rendu de la réunion que la Direction locale a eu avec les techniciens du Grand Roanne. **Une réunion de la Commission sport sera programmée avant fin octobre à cet effet !**

Visite 600 heures Leclerc et contrat Arabie :

Si M. Baillet précise que la visite 600heures Leclerc est bien toujours prévue dans le cahier des charge du soutien post Leclerc et que la volonté de la DGA soit bien de confier cette prestation à l'industriel, les réticences de la DCMAT sont toujours aussi fortes. *«Il faut accepter de démarrer petit»* a déclaré M.Vigneron qui ne cache pas les difficultés à négocier ! Côté Arabie, *«je ne sens pas l'aboutissement de ce contrat forcément plus probable que les fois précédentes»* a-t-il déclaré, expliquant que, pour ces raisons, ces projets ne figureraient pas dans le PMT 2007. Quant aux dépanneurs Leclerc, toujours en suspens, le PDG a précisé qu'il revenait des EAU et que son ambition était d'obtenir la réalisation des 18 matériels... encore faut-il mener la négociation à son terme...

Pour conclure...

Pas besoin d'être grand devin pour comprendre que l'heure n'est pas, côté Direction, à l'ouverture des vannes en matière d'embauches. **Néanmoins quelques possibilités existent et la CFDT entend bien mobiliser toutes ses ressources, à travers la GPPEC, pour lutter contre cette précarisation qui, peu à peu, envahit les différents secteurs de notre entreprise.** Alors que de nombreux personnels vivent des périodes dites de «surchauffe», nous devons démontrer, pied à pied, le bien fondé de nos arguments, en exigeant de la Direction qu'elle nous présente **l'ensemble de la charge pilotée et interne.** Le PDG doit aussi comprendre que pour améliorer cette productivité dont il n'a pas oublié de nous reparler, il faut aussi créer les conditions sociales adaptées. **Il ne pourra pas à la fois vouloir en demander plus aux salariés et, parallèlement, remettre en cause leurs acquis sociaux** (accord d'entreprise notamment).

Avec un tel paquet de cartes blanches dans les mains, le tout nouveau jeune directeur du centre a de quoi s'occuper dans les prochains jours et il peut compter sur la CFDT pour lui rappeler qu'il a carte blanche, ce qui lui permet de décider... mais qu'elle n'hésitera pas à lui infliger un «carton jaune» dès que cela sera nécessaire !

A suivre !

